SERVANTS IN SANTIAGO.

Elderly Negresses Who Provide for Their Families Out of Their Employers' Store.

Our servants match the kitchen to do it. They are elderly negresses, with families of their own, and, like mother birds, they nightly convey to the home nest every morsel of food not carefully locked up in the wardrobe, writes a correspondent of the St. Louis Globe-Democrat. Their everyday costume is as distinctive, if not appropriate. It consists of a single voluminous white skirt, very short in front and trailing far behind, with a low-necked bodice and short, puffed sleeves, leaving the skinny arms bare to the shoulder. The front of the coarsage is elaborately embroidered and secured by a string at the top, tied so loosely, if tied at all, that a strip of bare bronze back stands confessed to the waist line. The woolly heads, gray with the weight of years, are topped with gaudy turbans; the bare feet are thrust into slippers of white canvas, and when my lady walks abroad she covers her gaping back with a bedraggled white silk shawl. Both women consider themselves monuments of virtuous industry in consenting to lend a helping hand to las Americanas, for could they not, like all their neighbors, be well fed without work so long as Cuban relief supplies hold out? But they are not injuring their constitutions by hard labor. When not sitting in the front windows smoking cigarettes and gossiping with friends outside, their noiseless slipshod feet go slapping about the marble floors, like the stars, "unhasting yet unresting." The slow, monotonous slap, slap, slap of those heelless slippers so wears upon the nerves that one indulges in strange flights of fancy as to what might accelerate their movements. Should the seven angels of the Apocalypse, carrying the seven golden vials filled with wrath, heralded by trumpet notes and wrapped about with awful glory, come knocking some fine day at our front door, slap, slap, would go those same slow feet to admit them.

DEPENDS ON THE CAPTAIN.

Whether the Life of a Private Is a Torture or Not—Most Officers Are Kind.

I rode a hundred miles the other night in the smoking compartment of a passenger coach, along with a number of Uncle Sam's regulars. Two of them had seen service in Cuba, all had been at Camp Wikoff, and were going home on furloughs, says a writer in the Philadelphia Item.

The other passengers were anxious for reminiscences of Santiago, and kept the two who had been at the front recounting their experiences. One of the two, whose thin frame showed the ravages of typhoid fever, I found to be very intelligent and an interesting talker.

"The regular army," he said, "is all right if you have the right captain and lieutenants. If the captain is a humane man, one with sympathy for his men, and is quick to prevent the other officers from imposing on them, a regular soldier has a comfortable life.

"If, however, the captain's head is bigger than his heart, then the life of a regular is trial and torture.

"Most of the officers," he said, "are kind to their men, and make their lot as comfortable as possible. But occasionally there is one cruel, pompous and tyrannical. The slightest infraction of discipline leads to extra duty. It is from such commands that most of the desertions take place."

CAMERA AT WEDDINGS.

The Click of the Kodak Is Heard Now at the Up-to-Date Marriage Ceremony.

In the east the camera at a wedding is still something of a novelty, to be looked upon with surprise, if not with open disapproval.

But out west nobody dreams of getting married without a camera; it is regarded as indispensable, as much a part of the performance as the clergyman, certainly as much so as the bridegroom. In these days of rampant amateur photography it is hardly necessary to call in a professional operator upon these occasions.

Some half-dozen members of every bridal party are sure to be camera fiends of the first water, and it requires much diplomacy to decide which one shall be asked to bring along his or her camera. In nearly every instance some one's feelings are sure to be hurt. Sometimes two cameras are present at a marriage ceremony, but more than this is not considered good form in the west.

In every house the photographs of the bridal party form a prominent decorative feature, as is but natural when they have been obtained under such auspicious conditions.

Curing a Horse of Kicking.

It is said that the following expedient will cure a horse of kicking: Put the animal into a narrow stall that has both sides thickly padded. Suspend a sack filled with hay or straw so that it will strike his heels and let the horse and sack fight it out. Be sure and have things arranged so that the horse cannot hurt simself. The sack will be victorious every time, and in the end the horse will absolutely refuse to kick the sack or anything else.

A Prediction Eighty Years Old.

The poet Keats wrote to his brother George in Kentucky in 1818 as follows: "Russia may spread her conquest even to China; I think it a very likely thing that China itself may fall. Turkey certainly will. Meanwhile European North Russia will hold its horns against the rest of Europe, intriguing constantly with France."

GENEROSITY AMONG SOLDIERS

There Seems to Exist a Sort of Rivalry to See Who Can Do the Most Good.

The sight of war cured the writer of one notion—that the military profession may tend to make those who follow it brutal and cruel, says the Boston Transcript. On the contrary, it seems to make them more generous and kind. It is not to be supposed that it is war that makes them so; it is probable that the removal of the professional soldier from the field of competition for existence among independent workers and "business men" leaves him little chance to fall into that hungry and fox-like instinctive hostility to one's fellows that is developed by the social struggle ofr existence. All soldiers, whether officers or privates, seem to be engaged, on the other hand, in a kind of competition of generosity. It is a great point with them—a kind of invariable rule of conduct—to be ready to share what they have with others. This rule of generosity does not, of course, save them from doing cruel things occasionally. They have not ordinarily a very delicate sensibility to one another's pain. They do not seem to waste much pity on one another's physical sufferings. They bear their own without complaint, and seldom ask favors when they are suffering. But when it comes to "grub" or shelter they will give a comrade, or even a stranger, better than they have themselves, if they possibly can. And the work of an officer, even in the most active and terrible campaigning, seems to be easily consistent with the finest manliness and most delicate sympathy. And yet we should not encourage war in the expectation of cultivating fine sentiments any more than we should invite yellow fever epidemics simply because a yellow fever epidemic develops fine cases of heroic self-sacrifice.

FANCY NAMES FOR POISONS.

Danger to Health and Life Lurks in Many of the So-Called Headache Remedies.

In his quarterly report on the health of the borough of Chorley, Lancashire, Dr. J. A. Harris, the medical officer for the district, calls attention to the indiscriminate sale and purchase of the various so-called headache powders. He states, says the British Medical Journal, that under his direction the county police obtained six or seven samples from the different shops in the town and had them submitted to analysis. In every case the quantity of the active ingredient was found to be in excess of the maximum dose of the drug allowed in the British pharmacopoeia. These remedies belong to the class of analgesics, the members of the group in common use for the purpose being acetanalide or phenylacetamide, phanazones and phenacetin or para-acet-phenetidin. Their properties were fully considered in the section of pharmacology and therapeutics at the meeting at Edinburgh, where Prof. Stockman (Glasgow) opened a discussion on the "Therapeutic Value of Recent Synthetic Analgesics; Their Benefits and Attendant Risks." There was a general expression of opinion that these drugs required to be handled with the greatest possible care, and that a slight error of judgment with regard to dosage might be followed by disastrous results. All these substances depress the heart's action, and in toxic doses diminish the force of the respiratory act. The danger is not obviated by selling a poisonous drug under a fanciful name.

Ending a Suicide Epidemic.

Medical men are uniting in the opinion that suicide may easily become epidemic, especially at times of excitement or when weather conditions are depressing. Plagues of suicide such as Moreau described after the French revolution, are rare, of course, but when one or two cases of self-destruction are recorded in a community it often is the case that a number of others follow. This is especially true in continental Europe. In ancient times one of the Greek cities, Miletus, was the scene of an epidemic of suicide among young women, until the magistrate proclaimed that the body of the next victim would be exposed nude in the marketplace. This harsh decree, so contrary to the instincts of our modern civilization, promptly put an end to the appalling craze.

Mosaic Regulation of Dress.

Bishop Alfred Willis, of Honolulu, recently disapproved of women wearing the cassock and cotta in vested choirs, because, according to the book of Deuteronomy, God declares that "The women shall not wear that which pertaineth unto a man;" whereupon a Hawaiian paper reminded him that in the same book it is commanded that "Thou shalt not wear a mingled stuff, wool and linen, together. Thou shalt make three fringes upon the four borders of thy vesture." If the Mosaic law is to regulate the dress of choir girls it wants to know why it shall not be held to regulate the dress of everybody in general, in which case the good bishop would have to make himself conspicuous by wearing a fringe on his hat, waistcoat and trousers.

Big East Indian Tin Factory.

The largest tin factory in the world is situated on Sulo Brani, an island on the Bay of Singapore. It turns out monthly 1,200 tons of tin, more than the product of Corwall and more than that of Australia. The ore comes from Selangor and Perak in Malacca.

Insects Equipped with Oars.

An insect known as the water boatman has a regular pair of oars, his legs being used as such. He swims on his back, as in that position there is less resistance to his progress.

JUST BEFORE DEATH.

The First Impressions of Life Are the Last to Fade from Memory.

In the account of Mr. Gladstone's death given in the London Telegraph it was stated that during the last two days, whenever he was delirious, his broken sentences, even his muttered prayers, were spoken in French. It is probable that during his earliest childhood his nurse was French, and that she had taught him to pray in her language.

It is a fact established by physicians that the mind, after a lingering illness, just before death, frequently goes back to its earliest experiences. The first impressions of life are the last to fade from the memory. Aged women who have long been grandmothers, when propped up on their death-beds to sign a will, have been known to write the maiden name, unused for half a century.

The vicious old roisterer, Falstaff, in his dying hour "babbled o' green fields;" and Napoleon went forth to meet the grim conqueror of all kings, not a poor prisoner surrounded by his jailers, but at the head of his armies—again young, dominant, victorious.

Dr. Valmy, a surgeon in the confederate army during the civil war, once stated that it was not uncommon for men who died on the field from gunshot wounds to forget the battle raging near them and in their thoughts to go back home. No matter how furious the passion of the fight had been, the touch of death swept it away, and they muttered of "mother," or some prayer which they had long ago learned from her. None of us can pierce the awful mystery of death; yet it sometimes seems as if the soul, going out again into the darkness, passed into the unknown from which it came, and found at its exit the dear, familiar faces and thoughts which welcomed it here waiting to bid it Godspeed upon its journey.

FREAKS OF THE MAUSER.

The Queer Courses Followed by the Bullets After They Struck Our Soldiers.

"Those Mauser bullets did some mighty queer things," said a wounded soldier the other day, according to the New York Commercial Advertiser. "As long as they were flying through the air they went straight enough, but when one struck a man's body there was no telling what it would do. Sometimes it would be straight through him, bones and all, and go zipping on to plug some poor fellow half a mile away, perhaps. And then again it might chase around inside him like a hen with her head cut off.

"I saw a man who was hit in the right eye by a Mauser. The ball, instead of lodging in his brain, went through his temple and down the side of his face in front of his ear, just under the skin. It kept on, leaving a red track all the way, went down the side of the neck, over his shoulder and down his back. Near his waist it came out. Another man was shot in the left breast. The ball went through his chest, turned down, went through his liver, plowed its way through the muscles of his right thigh, and came out near his right knee. It's mighty queer the way those balls go sometimes. I suppose they hit bones and glance, but that won't account for it always. Another queer thing is that most all the men were hit between the belt and the knee. The Spanish fired low."

EMPRESS AND PIANIST.

Josef Hofmann Wouldn't Await Royalty's Leisure When the Skating Was Fine.

Josef Hofmann, the famous young pianist, is fond of all sorts of sports, especially of skating, in which, as a boy, he excelled. "When visiting St. Petersburg a year or two ago," writes Mary B. Mullett, in Ladies' Home Journal, "Josef was summoned to play before the ex-empress, the hour named being from three to four in the afternoon. It was a perfect day. The Neva was frozen over, of course, and the skating was at its height. Immediately after luncheon Josef's father found his son dressing as if to go to the palace.

"'Where are you going?' he demanded.

"'To play for the empress.'

"'But you were not to go until three o'clock.'

"'Three o'clock! If I wait until then it will be too late to go skating. I'm going now!'

"He went. And it is not a surprise to anyone who knows Hofmann to learn that he played for the ex-empress as soon as he reached the palace, and that he then went off and skated the rest of the afternoon."

To Remember Faces.

To remember a face, as a person is called, the rule is not difficult to follow. Pick out some feature or peculiarity by which you can distinguish that face or person from all other faces or persons and associate the name with that feature or peculiarity. No two countenances or figures are alike, and it is by noting how they differ one from another that you will remember them.

Treatment of Mexican Prisoners.

The term of a prisoner in Mexico is divided into three periods. The first is occupied with penal labor, the second is spent in the training school, with small pay, and the third is preparatory to freedom, with paid work and many privileges.

Birthdays Celebrated in Egypt.

The custom of keeping birthdays is many thousand years old. Pharaoh's birthday festivities are mentioned in the pentateuch.

L'ABEILLE DE LA NLLE-ORLEANS

Est très répandue en Louisiane et dans tous les Etats du Sud. Sa publicité offre donc au commerce des avantages exceptionnels. Prix de l'abonnement, pour l'année: Edition quotidienne, $12 00; Edition hebdomadaire, $3 00

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTE PAR LE SHERIFS

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriétés de valeur dans le Premier District.

Albert L. Johnson vs Gustave H. Magee.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans — No 57,248 — En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique à la Bourse des Encanteurs No 840 rue Commune, entre les rues Carondelet et Baronne, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 1er décembre 1898, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

I Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, priviléges, servitudes et dépendances qui y appartiennent en quelque sorte, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Canal, Douane, Mu at et Olympia, désigné comme lot 16 et mesurant 30 pieds de face à la rue Douane sur une profondeur de cent cinquante pieds entre lignes parallèles.

II Trois certains lots de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, priviléges, servitudes et dépendances qui y appartiennent en quelque sorte, situés dans le premier district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Napoléon et Alexandre, et les avenues Canal et Cleveland. Ledit lots sont désignés par les numéros Trois, Quatre et Dix-neuf sur un plan dressé par S Hernandez, en mars 1893, et mesurant conformément comme suit: les lots 3 et 4 mesurent chacun trente un pieds cinq pouces deux lignes et demie de face à la rue Canal sur une profondeur entre lignes égales et parallèles de cent trente neuf pieds huit pouces et quatre lignes; et le lot No 19 mesure trente pieds de face à la rue Napoléon sur une profondeur entre lignes égales et parallèles de cent vingt-cinq pieds deux pouces et trois lignes.

III Onze certains lots de terre dans le Premier District de cet e ville dans l'ilet borné par les rues Canal, Pierce, anciennement St-Jacques, avenues Carrollton et Cleveland, anciennement rue Gasquet, désignés par les numéres un, deux, viegt, vingt-et-un, vingt-deux, vingt trois, vingt quatre, vingt-cinq, vingt-six, vingt-sept et vingt-huit, sur un devis fait par S. G. De l'Isle, voyer, en date du 21 janvier 1892. Ledit lot No un forme l'encognure des rues Canal et Pierce et mesure vingt-neuf pieds de face a la rue du Canal sur cent vingt-cinq pieds de profondeur, entre lignes parallèles et faisant face à la rue Pierce. Lot No deux est contigu au lot No un et mesure vingt-neuf pieds six pouces et six lignes de face à la rue du Canal sur cent vingt-cinq pieds de profondeur entre lignes parallèles. Les Nos vingt et vingt-et-un se touchent et mesurent chacun vingt-neuf pieds six pouces et six lignes de face à l'avenue Cleveland sur cent soixante deux pieds de profondeur entre lignes parallèles. Les dits lots Nos vingt deux, vingt-trois, vingt-quatre et vingt-cinq mesurent chacun vingt-neuf pieds six pouces et six lignes de face à l'avenue Cleveland par cent trente pieds de profondeur entre lignes parallèles. Lot No vingt-six forme l'encognure de l'avenue Cleveland et la rue Pierce, et mesure vingt-neuf pieds de face à l'avenue Cleveland sur cent trente pieds de profondeur et de face sur la rue Pierce, et lot No vingt-sept mesure trente-deux pieds de face à la rue Pierce par une profondeur de cent quarante-sept pieds trois pouces entre lignes parallèles; et le lot No vingt-huit mesurant trente deux pieds sept pouces et six lignes de face à la rue Pierce sur une profondeur de cent quarante-sept pieds et trois pouces, entre lignes parallèles. De ladite propriété ci-dessus les portions suivantes ont été relâchées:

1. Une portion de terre située dans le Premier District de cette vil e, dans l'ilet borné par les rues Pierce et Canal et les avenues Carrollton et Cleveland, commençant à une distance de cent soixante-dix-huit pieds de l'encognure des rues Canal et Pierce et mesurant quatre-vingt-quatre pieds de face à la rue Pierce sur cent vingt pieds de profondeur, entre lignes parallèles et ont composée d'une portion du fond des lots originaux désignés par les numéros 22 à 26 inclusivement et d'une portion du lot original No 27 touchant au fond desdits lots 22 à 26 inclusivement.

2. Ainsi qu'une autre portion de terre dans le même ilet, désigné comme lot A, sur un croquis fait par J. O. Hasam, voyer, daté 14 février 1896, et annexé à un acte passé pardevant B. Titche, notaire, le 6 avril 1896; la dite portion de terre fait face à la rue Pierce et commence à un point sur cette rue à une distance de 149' 6" de la rue Canal, a une façade de 28' 6" sur la rue Pierce sur une profondeur 120' entre lignes parallèles perpendiculaire à la rue Pierce et est composé des parties ci-lots originaux Nos 27 et 28 comme il est démontré sur un plan de De L'Isle le 21 janvier 1892 référé ci-dessus.

IV. Deux certains lots de terre avec les améliorations qui s'y trouvent etc dans l'ilet borné par les rues Canal, Gasquet, Broad et Dorgenois, dans le Premier District, désignés comme lots Nos treize et quatorze sur un plan déposé dans le bureau de S. Magner ancien notaire comme plan No soixante-dix-sept dans le livre de plans No deux Lot No treize mesure vingt-quatre pieds un pouce et deux lignes de face sur la rue du Canal, quatre vingt deux pieds onze pouces de largeur dans le fondpar une profondeur de cent cinquante neuf pieds dix pouces et quatre lignes sur la ligne de côté du lot No quatorze, et cent soixante-neuf pieds sept pouces et sept lignes de profondeur sur la ligne du côté vers la rue Broad et le lot No quatorze mesure vingt-sept pieds de face à ladite rue du Canal sur cent cinquante-neuf pieds dix pouces et quatre lignes de profondeur entre lignes parallèles.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

FRANK MARQUEZ,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans
Dinkelspiel & Hart, avocats pour le plaignant
28 oct—28 29—nov 4 5 11 18 23 —dec 1

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Propriétés de Valeur du Deuxième District.

Mme Thomas Lunn vs James M. Vance et als.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans. No 21,421—En vertu d'un alias writ de fieri facias à Victor Mauterret, ancien shérif civil de la paroisse d'Orleans, a tressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus intitulée et par ledit ancien shérif à moi transféré, je procéderai à la vente à l'enchère publique à la Bourse des Encanteurs, No 840 rue Commune, entre les rues Carondelet et Baronne, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 10 novembre 1898, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies et priviléges qui y appartiennent en quelque sorte, situé dans le Second District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Douane, Canal Derbigny et Claiborne, désigné par le No D x de l'ilet No Quarante-Neuf sur un plan fait par Joseph Pilie, voyer, sous la date du 1er mai 1840 déposé pour référence dans le bureau de D. L. McCoy, notaire en cette vi le; et l'ilet lot mesure conformément audit plan vingt-cinq pieds de face à la rue Douane sur cent quatre pieds cinq pouces et quatre lignes de profondeur, entre lignes parallèles, mesure américaine

2 Un certain morceau ou portion de terre avec les améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies et privilèges qui y appartiennent, situé dans ledit Second District et ilet borné par les rues Douane, Canal, Derbigny et Claiborne et étant composé de la partie ou fond de quelques lots désignés par les Nos Quatre et Cinq de l'ilet No Quarante-Neuf sur le susdit plan tiré par Joseph Pilie, voyer, sous la date du 1er mai 1840 et mesurant et borné comme suit: Cinquante-deux pieds deux pouces et quatre lignes sur la ligne formée par les lignes originales des dits lots Nos Quatre et Cinq; les mêmes mesures sur les projections de la ligne de côté du ci-dessus lot No Dix, à plus près de la rue Claiborne, laquelle projection divise alors ladite portion de terre du restant des lots Nos Quatre et Cinq et de vingt-deux pieds un pouce et deux lignes sur cette portion de la ligne de côté la plus près de la rue du Canal du dit lot No Quatre compris entre la projection de la ligne de côté du dit lot No Dix et de la ligne originale du fond du dit lot No Quatre et la même sur le côté opposé sur cette portion de la ligne de côté du lot No Cinq, lequel le divise du fond dudit lot No Dix. Le tout conformément à un plan annexé pour référence à un acte passé pardevant P. C. Cuvillier, ancien notaire en cette ville le 2 avril 1868.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions comptant sur les lieux.

FRANK MARQUEZ,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans
W. S. Benedic, avocat pour la plaignante.
7 oct—7 8 9 14 21 28—nov 4 10

Exposition de 1900.

Si vous voulez économiser et vous assurer le voyage, les frais d'hôtel et d'entrée à l'Exposition universelle de Paris, en 1900, adressez vous à

The Franco-American Tourist Co
126 W. 25th St, New-York. Versements mensuels ou hebdomadaires.
1er mars—

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'une Propriété de Valeur améliorée dans le Troisième District.

Portant les Nos 2925 et 2927 rue St-Claude.

Mme Mary Kopp vs William Grunstrom.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 55,224—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 840 rue Commune, entre les rues Carondelet et Baronne, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, le 1er décembre 1898, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième District de cette ville dans l'ilet borné par les rues St Claude anciennement Bons Enfants Montégut, Presse et Morales maintenant Marais, désigné par le No 3 sur un plan dressé par A. de Armas, député voyer de ville le 9 janvier 1884 et mesurant conformément au dit plan vingt-neuf pieds cinq pouces 5 lignes de face sur la rue St Claude sur une profondeur cent dix-sept pieds un pouce quatre lignes entre lignes égales et parallèles.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

FRANK MARQUEZ,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
W. S. Parkerson, avocat pour le plaignant.
28 oct—28 29—nov 4 11 18 23 — déc 1

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Propriété Améliorée de Valeur dans le Sixième District.

Connue comme le No 7044, rue Magasins (anciennement rue Foucher).

Joseph Tanner vs Mme Anna M. Ellermann et mari.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 57,545—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs No 840 rue Commune, entre les rues Carondelet et Baronne dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 17 novembre 1898, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:—

Deux certains lots de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et les droits, voies, priviléges, servitudes et avantages qui y appartiennent en quelque sorte situés dans le sixième district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Foucher, Water, Chestnut et Walnut, désignés par les numéros six et sept, et mesurant chacun trente pieds de face à la rue Foucher sur cent vingt pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

FRANK MARQUEZ,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
Ernest J. Wenck, avocat pour le plaignant.
15 oct—15 21 28—nov 4 11 17.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente Mercredi 23 Novembre 1898.

Propriété améliorée de valeur dans le Sixième District,

Connue comme les Nos 742 et 744 de l'avenue Louisiana, entre les rues Annonciation et Chippewa.

Suburban Building and Loan Association vs Mme Josephine Wolf.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans —No 57,591—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 840 rue Commune entre les rues Carondelet et Baronne, dans le Premier District de cette ville, MERCREDI 23 novembre 1898 à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:—

Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations, situé dans le Sixième District, dans l'ilet borné par l'avenue de la Louisiane et les rues Delachaise Chippewa et Annonciation, désigné comme lot No 20, sur un devis annexé à un acte passé pardevant S. Magner, notaire, daté le 11 mars 1889, et mesurant près ledit acte trente pieds de face à l'avenue de la Louisiane sur cent vingt-huit pieds de profondeur entre lignes parallèles. Mesure américaine.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Canditions—Comptant sur les lieux.

FRANK MARQUEZ,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
Frank Zengel, avocate des plaignants.
21 oct—21 22 28—nov 4 11 18 23

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'une grande propriété améliorée de valeur dans le Quatrième District.

James Jackson vs Placide Reynes et als.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 57,461—En vertu d'un writ de saisie et de vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 840 rue Commune, entre les rues Carondelet et Baronne, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI 10 novembre 1898 à midi, de la propriété ci après décrite, à savoir:

1° Trois certains lots de terre situés dans le Quatrième District de cette vide dans l'ilet borné par l'Avenue St-Charles, les rues Ste. Marie, Carondelet et Félicité désignés par les Nos 66, 67 et 68, sur un plan par B. Buisson, voyer, le 9 janvier 1839, et déposé comme plan No 62 dans le livre de plans de F. Grima, ancien notaire, et ledit lots mesurant comme suit: Lot 66 mesure trente pieds de face à la rue Félicité sur une profondeur de cent un pieds huit pouces sur la ligne le séparant du lot No 63. Cent un pieds cinq pouces sur la ligne le séparant du lot No 67. Le lot No 67 me ure trente pieds de face à la rue Félicité, cent pieds cinq pouces de profondeur sur la ligne le séparant du lot No 66 et quatre-vingt-dix-neuf pieds deux pouces de profondeur sur la ligne vers la rue Carondelet.

Le lot No 68 mesure trente pieds de face à la rue Ste Marie sur une profondeur parallèle de quatre-vingt quatorze pieds quatre pouces et touche au lot No 67 dans le fond.

2° Une certaine portion de terre dans les mêmes District et ilet adjoignant aux lots faisant face à la rue Félicité et mesurant trente pieds de face à la rue Félicité sur trente neuf pieds deux pouces de profondeur entre lignes parallèles, la même étant la partie inférieure du lot No 74 sur ledit plan de B. Buisson, voyer, en date du 9 janvier 1839.

3° Un autre morceau ou portion de terre dans les mêmes District et ilet que la propriété ci-dessus décrite et dans le fond de la propriété décrite en second lieu mesurant trente pieds quatre pouces sur la ligne du fond de ladite propriété secondement décrite sur une profondeur de vingt-trois pieds sur la ligne de côté le séparant du lot No 67 et environ vingt-cinq pieds plus ou moins sur la ligne de côté vers la rue Carondelet et dans le fond seize pieds dix pouces commençant à partir de la ligne du lot No 67 s'ouvrant sur une ligne oblique de huit pieds six pouces ensuite à environ sept pieds sur une ligne droite au point où il joint la ligne du côté vers la rue Caronde et étant la partie du fond d'un lot de terre désigné par le No 73 sur un plan fait par J. A. D'Hemécourt, voyer, fixé à un acte passé pardevant Charles Stringer, ancien notaire, le 3 décembre 1866. Lesdits deux morceaux secondement et troisièmement décrits et formant ensemble un lot de trente pieds quatre lignes de face à la rue Félicité sur une profondeur d'environ soixante-trois pieds deux pouces sur la ligne du côté vers l'Avenue St Charles et environ soixante-six pieds plus ou moins sur la ligne du côté vers la rue Carondelet séparant les deux morceaux ou portions de terre du reste desdits lots Nos 73 et 74, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et les droits, voies, priviléges servitudes et avantages qui y appartiennent.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

FRANK MARQUEZ,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
John T. Whitaker, avocat pour le plaignant.
7 oct—7 8 14 21 28 — nov 4 10

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE.

Ventes Importantes

—PAR LE—

SHERIF CIVIL

—DE—

Propriétés de Valeur et Améliorées dans le Second District.

I. Coin des rues Douane et Galvez, connue par les Nos 2132 et 2134 rue Douane.

II. Coin des rues St-Louis et Derbigny, connue par le No 1733 rue St-Louis.

III. Local No 1525 rue St-Louis, entre les rues Marais et Villeré.

IV. Local vieux No 121 et maintenant nouveau No 521 rue Decatur, entre les rues Toulouse et St-Louis.

V. Local Nos 515 et 517 rue Robertson, entre les rues Toulouse et St-Louis.

VI. Local Nos 137, 139 et 141 rue Claiborne (No 141 étant l'encoignure des rue Claiborne et Douane), **Nos 1710 et 1712 rue Douane,** entre les rues Claiborne et Derbigny.

VII. Et le Local 1317 rue Canal, entre les rues Franklin et Liberté.

—DANS L'AFFAIRE DE—

F. X. Fitzpatrick vs Peter Blaise

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 57,482—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs No 840 rue Commune, entre les rues Carondelet et Baronne, dans le Premier District de cette ville, JEUDI, le 10 novembre 1898, à midi, de la propriété ci après décrite, à savoir:

Premièrement—Un lot de terre avec toutes les batisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Second District de cette ville, formant l'encoignure des rues Douane et Galvez, dans l'ilet borné par lesdites deux rues et Canal et Johnson. Ledit lot mesurant, au pied américain, vingt-huit pieds un pouce de face à la rue Douane, sur une profondeur entre lignes parallèles de quatre-vingt cinq pieds six pouces, et face à la rue Galvez.

Secondement—Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le faubourg Trémé. Deuxième District de cette ville, faisant partie du lot désigné par le numéro vingt-trois de l'ilet No quarante cinq, borné par les rues Derbigny, St-Louis, Claiborne et Promenade Carondelet, tel que plan dressé par Joseph Pilié, voyer, en date du 1er mai 1840, et déposé en l'étude de David L. McCoy, ancien notaire en cette ville et mesure au pied américain vingt cinq pieds de face à la rue St-Louis sur une profondeur et face à la rue Derbigny de quatre-vingt-dix pieds et forme l'encoignure St-Louis et Derbigny.

Troisièmement—Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent etc. situé dans le Second District de cette ville, désigné comme lot No 12 B, dans l'ilet borné par les rues St. Louis, Toulouse, Marais et Villeré, sur un plan de C. Giroux, en date du 22 janvier 1849, lequel lot de terre mesure vingt-cinq pieds onze pouces de face à la rue St Louis, sur quatre vingt-onze pieds, quatre pouces et une ligne de profondeur entre lignes parallèles.

Quatrièmement—Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Second District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Decatur (anciennement Levée) Chartres, Toulouse et St. Louis, désigné par le No soixante-douze sur un plan déposé dans l'étude de Pacoste, ancien notaire en cette ville, ledit lot de terre mesurant vingt pieds deux pouces et demi de face sur ladite rue Decatur sur cent quarante-huit pieds huit pouces sur la ligne le séparant du lot No 73, soixante-seize pieds de profondeur sur la ligne opposée, près de la rue St Louis, de la s'ouvrant à angle droit cinq pieds quatre pouces et deux lignes, et ayant une seconde profondeur de soixante-quatorze pieds dix pouces et quatre huitièmes d une ligne, et vingt-cinq pieds et demi pouces de largeur dans le fond, laquelle propriété porte le numéro municipal 121 rue Decatur.

Cinquièmement—Un certain lot de terre, etc., situé dans le Second District de cette ville, dans l'ilet borné par le No 192 compris entre les rues Robertson, Claiborne, Toulouse et St. Louis mesurant vingt-huit pieds de face sur la rue Robertson par cent vingt-huit pieds de profondeur entre lignes égales et parallèles, les dimensions plus ou moins.

Sixièmement—Deux certains lots ou portions de terre, etc., situés dans le deuxième district de cette ville, dans l'ilet désigné par le No 216, compris entre les rues Claiborne, Douane, Derbigny et Canal, mesurant quarante-cinq pieds de face à la rue Claiborne sur cent vingt pieds de profondeur entre lignes parallèles, dimensions plus ou moins.

Septièmement—Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et les droits, voies, priviléges et dépendances qui y appartiennent, en quelque sorte, situé dans le Second District de cette ville, borné par les rues Canal, Franklin, Liberté (anciennement Trémé) et Douane, désigné par le numéro deux et mesurant vingt-six pieds sept pouces et cinq lignes de face à la rue du Canal sur cent-quatorze pieds de profondeur.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

FRANK MARQUEZ,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
Geo. W. Flynn, avocat pour le plaignant.
7 oct—7 14 21 28—nov 4 10

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente Mercredi 23 Novembre de Deux Grands Ilets de Valeur dans le Sixième District.

Bernard Weis vs Henry L. Garland Jr

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans.—No 57,546.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 840 rue Commune, entre les rues Carondelet et Baronne dans le Premier District de cette ville, le MERCREDI, 23 novembre 1898, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Un ilet de terre situé dans le Sixième District de cette ville, compris dans l'Avenue Henry Clay les rues Story, Dalord et Bloomingdale ou State; mesurant deux cent quatre-vingt neuf pieds cinq pouces sur l'Avenue Henry Clay; cent cinquante six pieds dix pouces et sept lignes sur la rue Delord, cent cinquante trois pieds cinq pouces et six lignes sur la rue Story et trois cents pieds sur la rue Bloomingdale ou State.

2° Un autre ilet de terre situé dans le Sixième District de cette ville compris dans l'Avenue Henry Clay, les rues Story, Barrett et Bloomingdale ou State; mesurant deux cent quatre-vingt neuf pieds cinq pouces de face à l'